



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 OCTOBRE 2014

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 20 octobre à 20h30, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1. Budget 2014 : décision modificative n°1

La décision budgétaire n°1 est nécessaire afin de financer en section d'investissement l'opération aménagement de la gare SNCF (+ 45 000 €) et l'extension du réseau de fourreau destiné à recevoir la fibre optique (+11 000 €) dans la rue de la Mairie et rue du Cimetière suite aux travaux d'extension du réseau gaz.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, vote une décision budgétaire modificative n°1 comme suit:

| Sens | Article | Chapitre | opérations | Libellé | Montant en dépenses |
|--------------|---------|----------|------------|-----------------------------|---------------------|
| Dépense | 2315 | 23 | 33 | Fibre optique | 11 000.00 € |
| Dépense | 2183 | 21 | | | -5 000.00 € |
| Dépense | 2184 | 21 | | | -10 000.00 € |
| Dépense | 2188 | 21 | | | -20 000.00 € |
| Dépense | 2315 | 23 | 36 | Travaux ruelle de la Brosse | -5 000.00 € |
| Dépense | 2315 | 23 | 37 | Aménagement gare SNCF | 45 000.00 € |
| Recettes | 10226 | 21 | | | 11 000.00 € |
| Recettes | 1322 | 13 | | | 5 000.00 € |
| Total | | | | DEPENSES | 16 000.00 € |
| Total | | | | RECETTES | 16 000.00 € |

Le montant des dépenses et des recettes en section d'investissement après décision modificative s'élèvent à 1 284 514.48 €

2. Aménagement de la Gare : convention de financement des travaux avec la SNCF

Afin de lancer les travaux dans l'objectif d'une réalisation en cours de l'année 2015, il est nécessaire de signer une convention de financement des travaux. La participation de la commune de KILSTETT aux travaux s'élève approximativement à 118 429.25 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE la convention de financement des travaux entre la commune de Kilstett, la Région Alsace, la SNCF-Gares et Connexions et RFF

3. Ecole maternelle : Création d'un poste d'ATSEM permanent à temps non complet

Le Conseil Municipal DECIDE de créer un poste permanent d'Agent Territorial spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe à compter du 15 janvier 2015. Fixe la durée hebdomadaire de service à 30/35^{ème} (vote : 15 voix pour et 4 abstentions)

4. Ecole de Musique Municipale : Création de 10 postes d'Assistant d'enseignement artistique non titulaires.

Le Conseil Municipal, DECIDE de créer 10 postes d'assistant d'enseignement artistique non titulaires à temps non complet (vote : 15 voix pour et 4 abstentions)

5. AFUA KLOTTWILLINGEN : Modification simplifiée du PLU

Vu le règlement de la zone IAU1 du PLU de KILSTETT qui précise que "chaque opération doit être implantée sur un terrain d'un seul tenant couvrant au minimum une surface de 1 hectare".
Considérant que le projet d'AFUA a une surface inférieure d'environ 62 ares.

Le Conseil Municipal propose de modifier l'article du règlement du PLU de Kilstett de la zone IAU1 afin de permettre lorsqu'un reliquat d'une opération est inférieur à la surface demandée que celui-ci pourra néanmoins être urbanisé, à condition de couvrir intégralement les terrains restant d'un seul tenant.

Charge la Communauté de Communes du Pays rhénan de la procédure de modification simplifiée du règlement de la zone IAU1 du PLU de Kilstett (vote : 15 voix pour et 4 abstentions)

6. Réforme des autorisations d'urbanisme : obligation de soumettre les ravalements de façades à autorisation.

Le Conseil Municipal DECIDE de soumettre les travaux de ravalement de façades en zone U et AU du PLU à autorisation (vote : 15 voix pour et 4 abstentions)

7. Vente d'une parcelle communale sur l'ancien parking TCR à ACTI-PROM.

Le Conseil Municipal, DECIDE de vendre la parcelle référencée section 9 parcelle 203 d'une surface de 0.22 ares au prix de 2 200 € HT. (vote : 15 voix pour et 4 abstentions)

8. Achat d'un terrain pour le raccordement assainissement du centre commercial

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de racheter 0.50 ares (parcelle référencée section 9 n°2/57) du terrain de M Ernest KLEIN.

9. Information : projet d'alignement de la rue de la Forêt Noire : enquête publique

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} septembre, une enquête publique sera lancée du 3 au 17 novembre sur le projet d'alignement de la rue de la Forêt Noire pour la réalisation de l'AFUA Klottwilligen.

10. Baux de chasse communaux pour la période 2015-2024 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1/décide de fixer à 466 hectares la contenance des terrains à soumettre à la location,

2/décide de procéder à la location en un seul lot comprenant 466 hectares

Décide de mettre le lot en location de la façon suivante :

Le locataire en place ayant fait valoir son droit de priorité :

- par convention de gré à gré

Décide pour le lot loué par convention de gré à gré, de fixer le prix de la location comme suit : 4 700 €

- pour la convention de gré à gré, agréée la candidature de « l'Association de Chasse Jean ROEDERER ».
- approuve la convention et autorise M. le Maire à signer la convention de gré à gré avec « l'Association de Chasse Jean Roederer » représentée par M Bertrand LUDÉS.

11. Chasse communale : indemnité du Comptable Public et au secrétaire d'être rémunérés pour leur gestion des droits de chasse dans le cadre des chasses à répartir

La réglementation en vigueur permet au Comptable public et au secrétaire de la commune en charge de la chasse d'être rémunéré pour leur gestion des droits de chasse dans le cadre de la chasse à répartir

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide d'accorder à compter de 2014 :

A M BILLMANN Trésorier et au secrétaire de la commune une remise de 2% sur les recettes et de 2% sur les dépenses du produit de la répartition de la chasse communale,

12. Création d'un vignoble communal

Le Conseil Municipal, DECIDE de créer un vignoble communal sur le terrain à côté de l'aire de jeux « coin détente » à proximité du groupe scolaire et Approuve le coût de l'opération évalué à environ

1 000 € HT (achat de vignes et de matériel de plantation) (vote 14 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention).

13. Transfert de la commune de Kilstett vers la S/Préfecture de Haguenau-Wissembourg et à la Trésorerie de Drusenheim

S/Préfecture de Haguenau :

La commune de KILSTETT dépendra au 1^{er} janvier 2015 des services de la Sous/Préfectures de Haguenau-Wissembourg.

Trésorerie de Drusenheim :

Le Directeur des Finances publiques d'Alsace a décidé de transférer la commune de Kilstett à la Trésorerie de Drusenheim à compter du 1^{er} janvier 2015 afin de n'avoir qu'un seul guichet pour les opérations communales et communautaires.

14. Convention d'entretien routier avec le Conseil Général du Bas-Rhin

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE, la convention relative à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine public routier départemental sur le territoire de la commune de KILSTETT avec le Conseil Général du Bas-Rhin

15. Droit de préemption urbain

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant une cession immobilière :

16. Droit d'Ester en justice :

Suite à une requête d'un riverain déposé au Tribunal Administratif contre la déclaration de travaux référencée DP 06723714R0020, le Conseil Municipal, AUTORISE Monsieur Le Maire à ester en justice devant le Tribunal Administratif de Strasbourg et toutes autres instances en cas de recours (vote : 15 voix pour et 4 abstentions)

Le Maire

Gabriel MULLER